Commune de Waaterloo

Questionnaire – Nature à destination des listes électorales dans le cadre des élections d'octobre 2018

A RENVOYER COMPLÉTÉ AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À BW@natagora.be

Liste électorale : MR
Adresse email : bourgmestre@waterloo.be

Nos questions :

Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

Ma première priorité est la mise en place rapide d'un Règlement communal sur la conservation de la nature, l'abattage d'arbres et la protection des arbres et des haies sur le territoire de la Commune de Waterloo. De cette manière, nous pourrons avoir une gestion durable du patrimoine arboré également sur les terrains privés. La plantation de haies formées de certaines essences serait à l'avenir fortement limitée. Les périodes de nidification seront définies de manière précise dans ce règlement. Toute demande d'abattage d'arbre à haute tige résineux, feuillu ou fruitier dont la circonférence du tronc mesurée à 1,50 mètre du sol atteindra une certaine circonférence devra faire l'objet d'un accord du Collège communal. La replantation de nouveaux sujets sera bien entendu imposée, quand la situation le permet, et une liste des essences indigènes sera transmise à chaque demandeur.

Nous allons également poursuivre la politique de gestion des arbres communaux afin de maintenir le patrimoine arboré de la Commune qui compte plus de 9000 sujets. Suivi phytosanitaire de chaque arbre, replantation systématique, quand la situation le permet, après abattage.

Recenser les zones communales potentielles pour la création de pré de fauche et de pré-fleuris et ainsi réduire les coûts d'entretien à charge de la Commune mais surtout pour favoriser la biodiversité.

Poursuivre dans la politique du Zéro Phyto et développer davantage de techniques alternatives pour la gestion de nos espaces verts.

Etudier les différentes possibilités d'alternatives pour le traitement des mauvaises herbes (notamment possibilité de désherbage thermique des cimetières,…).

Enfin, nous allons poursuivre notre engagement dans le projet 'Cimetière Nature' afin d'essayer d'obtenir le label le plus élevé dans le courant de la prochaine législature.

Notre volonté est d'accentuer peu à peu sa gestion différenciée des espaces verts et des cimetières. Il faudra cependant un peu de patience avant de profiter pleinement du résultat.

Depuis 2014, la législation restreint l'utilisation de produits phytopharmaceutiques comme les herbicides. Dans les faits, Waterloo est déjà une "Commune zéro phyto". Ce mode d'entretien des espaces publics recèle de nombreux avantages sur le plan environnemental. Mais il implique aussi de nouvelles habitudes, notamment pour le désherbage.

Dès cet été, les services communaux ont accentué cette gestion différenciée des espaces verts et des cimetières. Dans un premier temps, plusieurs fleurs vivaces ont été plantées. Par la suite, les allées secondaires des cimetières Sainte-Anne et du Centre vont progressivement être engazonnées avec un semis spécial à faible croissance. L'ensemencement sera réalisé directement sur le gravier, ce qui pourra paraître surprenant. Durant les premières semaines, les touffes éparses pourraient donner l'impression que l'entretien est délaissé. Il faudra donc un peu de patience avant de pouvoir profiter d'un résultat esthétique.

Cette gestion plus respectueuse de l'environnement permettra à chaque site de revendiquer le label "Cimetière nature" auprès de la Région wallonne.

Par cette démarche, nous espérons densifier le maillage vert, participer au développement de la vie sauvage et à la préservation de la santé des habitants. Autant d'aspects propres à recréer un contact serein avec la nature et une atmosphère propice au recueillement.

Nous allons procéder à la gestion différenciée dès cet automne 2018 et implanter des allées engazonnées, des prairies fleuries, du fauchage tardif, des hôtels à insectes,… Des panneaux didactiques seront installés afin d'informer au mieux la population sur les démarches entreprises.

2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ? OUI

Notre Commune mène déjà toute une série d'actions ponctuelles qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'un Plan Communal de Développement de la Nature. A titre d'exemple : création d'un verger dans le Parc Communal, restauration et création de la marre didactique dans le Chenois, distributions d'arbres et arbustes lors de la Sainte-Catherine, organisation annuelle de conférences « écologiques », opération de nettoyage des cours d'eau communaux, sensibilisation et éducation des enfants via les écoles,… .

Dès lors, lors de la prochaine législature, le Collège pourrait s'engager à poursuivre ces actions en matière de conservation de la nature en tenant compte de l'avis de tous les acteurs de la Commune par la création de groupes de travail spécifiques avec des partenaires locaux ; rassemblés sous un Plan Communal de Développement de la Nature.

3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones moins urbanisées de l'entité ?

Oui, petit à petit nous revoyons la politique de plantation dans les espaces verts communaux et notamment les cimetières. Nous remplaçons certaines plantations actuelles par des haies ou des massifs composés de végétaux indigènes et/ou intéressants pour la faune et la flore locale.

4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

Oui, tant que c'est possible et que ça n'entrave pas la sécurité (visibilité de la chaussée, de la signalisation,…).

Par ailleurs, vu la configuration des artères communales qui ne présentent que très peu de talus, fossés,… cette notion de « gestion différenciée des bords de route » n'est applicable que sur les voiries régionales et provinciales et pour lesquelles elle est déjà mise en œuvre.

Concernant la gestion des espaces verts communaux, il faut réfléchir à trouver des solutions d'équilibre entre la partie « gestion » environnementale, paysagère et économique de ces différents espaces.

Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites d'une certaine valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?

Notre Collège vient justement de désigner un bureau d'étude pour l'élaboration d'un schéma de développement communal dans lequel nous envisageons d'intégrer une carte du réseau écologique. Il est bien entendu évident que cela fera partie de nos préoccupations premières pour le bien-être et le respect du Cadre de vie de nos concitoyens.

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

Si nous envisageons d'intégrer cette carte du réseau écologique, c'est bien sûr dans le but de pouvoir ensuite y faire référence.

Urbanisme

Êtes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ?

Oui, nous débutons cet automne dans les cimetières avec l'installation d'abris à chauve-souris et de nichoirs. Des hôtels à insectes ont également déjà été placés à différents endroits de la Commune ; dans certains quartiers résidentiels et ce, depuis déjà plus de deux ans.

Nous allons poursuivre cette démarche en examinant les lieux opportuns et les sites propices à ce type d'installation. Par ailleurs, nous prévoyons une communication afin de promouvoir cette démarche et d'encourager les habitants à en faire autant.

La préservation de la biodiversité

1. Seriez-vous soucieux de favoriser la plantation de haies vives et mélangées composées d'essences indigènes dont une part serait aussi mellifère et fructifère ? A la fois source de nourriture, abri et couloir de circulation pour la faune, en cas de fort ruissellement, les haies absorbent une partie de l'eau et cassent le courant. Elles pourraient avantageusement clôturer les potagers collectifs, protégeant par leur effet coupe-vent, les légumes et les jardiniers qui s'y réunissent. Par exemple près du Berlaymont.

Oui bien entendu, la plantation de haies de ce type est largement encouragée. Nous distribuons d'ailleurs un large choix d'essences indigènes fructifères et mellifères chaque année lors de la Sainte-Catherine. De cette manière, nous essayons d'inciter les habitants à créer des aménagements favorables à la biodiversité dans leur jardin.

2. Seriez-vous disposés à préserver le bois des Bruyères ? Ce vestige de la forêt de Soignes est un havre de verdure primordial à Waterloo. Ce milieu naturel a également un rôle essentiel à jouer dans le maillage vert : en plus d'offrir un refuge à la biodiversité animale et végétale, il sert de couloir de liaison pour le déplacement des espèces entre les trois grands bois et forêts du Brabant (Hal, Meerdaal et Soignes).

Oui, nous voulons bien évidemment préserver cet espace privilégié de promenade et de rencontre Waterloo. Une convention a été signée avec le Département Nature et Forêt de la Région wallonne de manière à assurer une gestion globale et durable du bois. De plus, une nouvelle équipe est assignée dès à présent à l'entretien de toute la zone.

Le bassin d'orange au centre du bois des Bruyères va être complètement curé de manière à évacuer les boues accumulées dans le fond. Une fois ces travaux d'assainissement terminés, des aérateurs seront installés en surface de manière à favoriser l'oxygénation de l'eau et permettre d'offrir un milieu de vie optimal pour la faune et la flore propre à ce type d'espace.

3. Seriez-vous prêts à renforcer les lisières des bois ou bosquets ? En plus d'un effet dissuasif contre les gestes inciviques (dépôts d'ordures par exemple), ces biotopes abritent une biodiversité triplement riche (celle des milieux boisés, celle des milieux ouverts et la leur propre).

Oui aux endroits où la situation s'y prête.

4. Seriez-vous d'accord de combattre la renouée du Japon ? Cette espèce très invasive se répand comme une traînée de poudre à l'orée du bois des Bruyères dont les lisières s'en trouveraient réduites à celles de déserts verts ?

Nous allons poursuivre et accroître notre lutte contre la prolifération de la Renouée du Japon. Des dispositions ont déjà été prises au niveau du Règlement général de Police de manière à limiter mais surtout à éradiquer ces plantes invasives. Des actions plus ciblées devront être entreprises à l'encontre des propriétaires de terrains touchés par la Renouée.

Une formation spécifique pour la gestion des plantes invasives (Renouée, Balsamine, Berce) va d'ailleurs être donnée à l'équipe 'Plantation' de la Commune.

5. Seriez-vous intéressés à améliorer les milieux humides de la commune ? Des pompes à oxygène pourraient être remises au bassin d'orage du bois des Bruyères, des réseaux de mares (les batraciens, espèces protégées, y trouveraient des lieux de reproduction) pourraient être créés à l'ancienne réserve éducative du Chenois, l'eau du Ry Patiaux pourrait être améliorée.

Comme expliqué ci-dessus, le bassin d'orange au centre du bois des Bruyères va être complètement curé de manière à évacuer les boues accumulées dans le fond. Une fois ces travaux d'assainissement terminés, des aérateurs seront installés en surface de manière à favoriser l'oxygénation de l'eau et permettre d'offrir un milieu de vie optimal pour la faune et la flore propre à ce type d'espace.

Pour la réserve éducative du Chenois, le projet de réaménagement du site se poursuit.
En hiver 2016-2017, nous avons replantés les essences suivantes :

- 8 Ulmus resista « Sapporo Autumn Gold ;
- 33 Salix alba "Chermesina";
- 2 Alnus glutionosa ;
- 2 Tilia platyphyllos ;
- 1 Acer pseudoplatanus;
- 1 Populus tremula.

Les saules têtards ont été plantés en 3 rangées de 11 sujets de manière à créer un triple alignement d'arbres à l'entrée de la réserve avec la création d'un pré-fleuri au milieu d'une des rangées.

Plusieurs marres de différentes profondeurs doivent être aménagées avec la création d'un ponton pour cet automne.

Avec tous ces aménagements, nous espérons créer une zone didactique pour les écoles avec des panneaux afin que les établissements scolaires puissent venir observer différents éléments de la faune et de la flore de nos régions (plantes aquatiques et de milieu, pré-fleuri, plantes de sous-bois, arbres indigènes, faune aquatique, batraciens, insectes, papillons, oiseaux,…).

Bien à vous,

Florence REUTER
Pour le MR de Waterloo